PROCESSUS D'INSCRIPTION ET D'ADMISSION

Personnes formées au Canada

Formation théorique
(programme agree)

Expérience pratique
(programme agree)

Personnes formées à l'étranger

Évaluation des connaissances acquises

Évaluation des études
Évaluation de la connaissance de la langue
Évaluation de la formation et de l'expérience

Le candidat répond aux critères

Le candidat ne rèpond pas aux critères

Programme relais (facultatif)

Formation ou etudes supplénmentaires approuvées par la SCSLM

Examen de certification nationale de la SCSLM
(on peut passer l'examen par écrit trois fois en douze mois)

Preuve de réussite

Échec

Demande à l'OTLMO

Approuvée

Non approuvée

Droit d'exercice à titre de TLM

Appel de la decision auprès de la CARPS